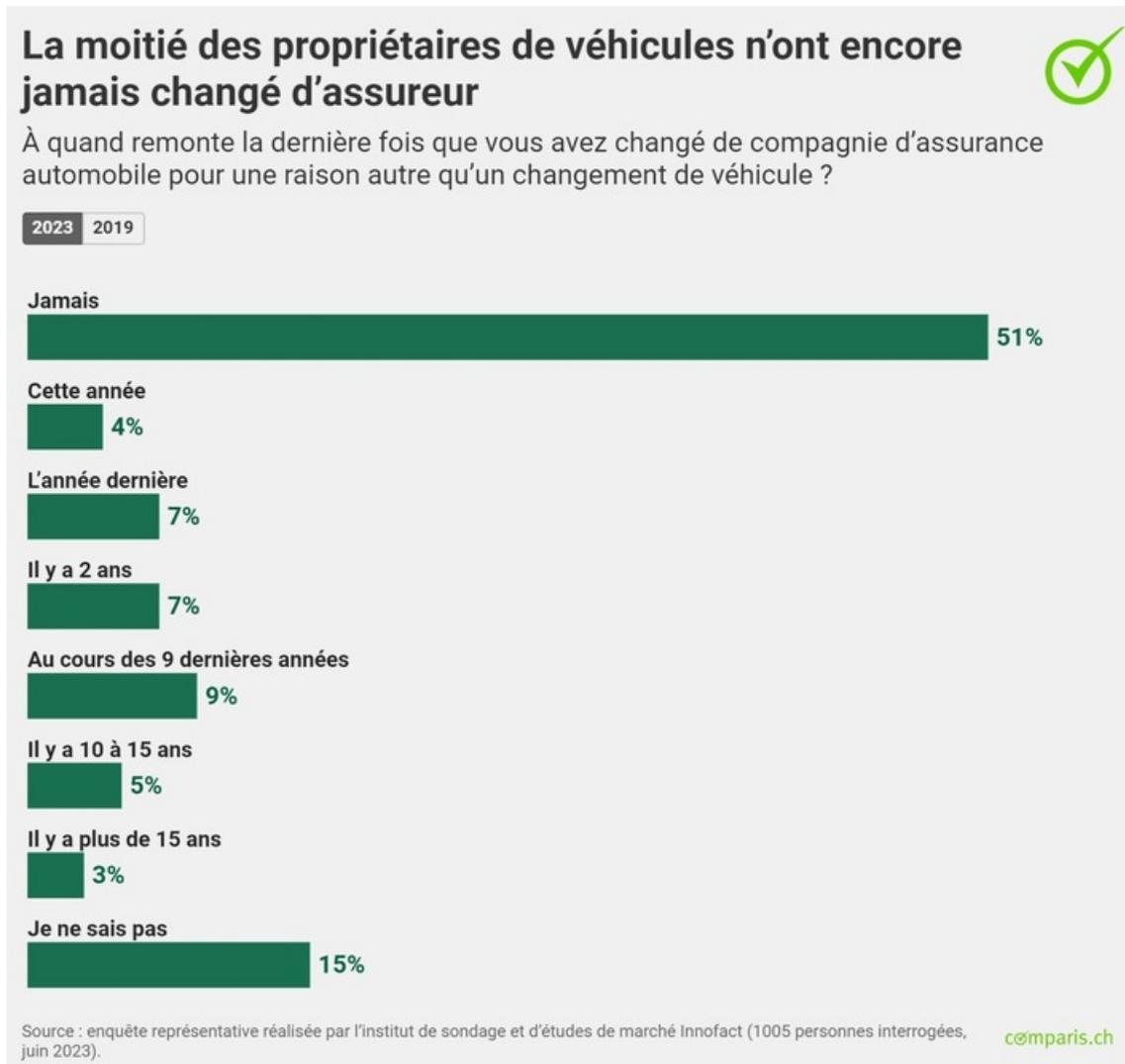


12.09.2023 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: La moitié des propriétaires de voiture n'ont encore jamais changé d'assurance auto



Communiqué de presse

Enquête représentative Comparis sur l'assurance automobile

La moitié des propriétaires de voiture n'ont encore jamais changé d'assurance auto

Malgré la hausse tarifaire des derniers mois, les primes d'assurance auto applicables en cas de nouvelle souscription restent inférieures de 4 % à celles d'il y a cinq ans. Et pourtant, hors cadre d'une nouvelle acquisition automobile, la moitié des détenteurs et détentrices de voiture en Suisse n'ont encore jamais changé de compagnie d'assurance. Ils sont même beaucoup plus nombreux qu'en 2019 à être titulaires d'un contrat d'assurance automobile assorti d'une durée d'engagement de cinq ans ou plus. Tels sont les résultats d'une enquête représentative de Comparis.

Zurich, le 12 septembre 2023 – Malgré l'inflation et les fortes hausses tarifaires de l'année dernière, les primes applicables à la souscription des nouveaux contrats d'assurance automobile restent inférieures de 4 % à celles d'il y a cinq ans ([communiqué de presse Comparis](#) du 22 août 2023). Une conclusion qui n'intéresse guère Monsieur et Madame Tout-le-monde, bien que les personnes assurées depuis longtemps auprès de la même compagnie puissent faire des économies en changeant de prestataire. C'est ce qu'indique une enquête représentative de comparis.ch, le comparateur en ligne.

Sans compter les cas d'acquisitions d'une nouvelle voiture, la moitié des propriétaires de véhicule (51 %) n'ont encore jamais changé de prestataire d'assurance. Et 46 % n'ont jamais cherché à obtenir une offre avec une prime plus basse. Ainsi, malgré l'accélération de l'inflation, la situation reste inchangée par rapport à [l'enquête réalisée par Comparis](#) en 2019.

« Ce désintérêt des consommatrices et des consommateurs ne fait pas que freiner la dynamique des prix : il offre un boulevard aux assureurs pour répercuter l'inflation sur les contrats existants puisqu'ils ne rencontrent que peu de résistance », déclare Michael Kuhn, expert Consumer Finance chez Comparis.

Seuls 26 % souscrivent des contrats de courte durée

Cette inertie se reflète non seulement dans le peu de changements, mais aussi dans la durée des contrats. Selon l'enquête Comparis, les signataires de contrats comportant une durée d'engagement de cinq ans ou plus sont nettement plus nombreux qu'en 2019 (12 % en 2023 contre 9 % en 2019). Seulement 26 % ont choisi une durée de contrat d'un an. 34 % ont conclu des contrats d'une durée située entre deux et cinq ans. Et un quart des personnes interrogées ne connaissent pas la durée de leur contrat ou n'ont pas répondu à la question.

« Il est fortement recommandé de ne s'engager que pour une courte durée. Les personnes assurées se réservent ainsi la possibilité de résilier leur contrat, de changer de prestataire et de bénéficier de primes plus avantageuses. Si les preneuses et les preneurs de police ne font pas usage de leur possibilité de résilier, le contrat est automatiquement renouvelé pour un an – ce qui évite des démarches supplémentaires. En revanche, celles et ceux qui concluent des contrats à long terme en sont prisonniers. Même d'éventuelles réductions ne compensent généralement pas le potentiel d'économies perdu et le manque de flexibilité », prévient M. Kuhn. En ligne, les durées courtes ou les contrats annuels sont la règle, mais les équipes commerciales des assureurs, quant à elles, continuent souvent de vendre des contrats qui s'étirent sur plusieurs années. « Cette méthode permet aux assureurs de renforcer la fidélité de leur clientèle et d'élargir leur marge de manœuvre en matière de réductions, afin de mieux rivaliser avec les primes basses proposées en ligne », observe l'expert.

Premiers interlocuteurs : les assureurs fournissant déjà une police

Celles et ceux qui souscrivent une nouvelle assurance le font généralement sans efforts particuliers : 39 % des propriétaires de véhicules interrogés ont souscrit la couverture de leur dernier achat automobile en demandant à l'assureur auprès duquel ils avaient déjà souscrit une police. 30 % l'ont souscrite par l'intermédiaire du garagiste. Une proportion largement inférieure des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ont déclaré avoir utilisé un comparateur en ligne pour effectuer des recherches, à savoir 12 % (contre 19 % en 2019).

Méthode

Enquête représentative réalisée en juillet 2023 par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact pour le compte de comparis.ch auprès d'un échantillon de 1005 personnes issues de toutes les régions de Suisse.

Pour plus d'informations :

Michael Kuhn

Expert Consumer Finance

Téléphone : 044 360 53 91

Courriel : media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler.

Medieninhalte





Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100911059> abgerufen werden.